

## CHAPITRE XXV.—INSTRUCTION PUBLIQUE.\*

### Section 1.—Enseignement primaire, secondaire et supérieur.

En vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, l'instruction publique au Canada, à l'exception des écoles des Indiens, relève des gouvernement provinciaux. Chaque province a maintenant un système d'écoles élémentaires et secondaires, en majeure partie administré financièrement par des commissions locales et aidé par des octrois provinciaux. Il y a aussi des écoles privées dans toutes les provinces, c'est-à-dire des écoles qui ne sont pas administrées par des commissions électives ou nommées par la population et qui ne sont pas soutenues à même les fonds publics. Mais, comparativement aux écoles publiques, leur fréquentation n'est pas considérable. Dans le domaine de l'instruction supérieure six provinces entretiennent chacune une université. Chacune des trois autres ont un ou plusieurs collèges soutenus à même les fonds de la province.

Le tableau 2 donne un résumé statistique de l'inscription dans quatre catégories de maisons d'enseignement: (1) écoles provinciales; (2) écoles privées; (3) école des Indiens relevant du gouvernement fédéral; (4) universités et collèges. Il est suivi de sous-sections traitant de chacun des quatre groupes séparément, excepté les écoles des Indiens, dont les statistiques sont données au chapitre XXVIII, "Administrations diverses," avec d'autres renseignements sur les affaires indiennes.

**Fréquentation scolaire relativement au niveau éducationnel de toute la population.** †—Les données sur la fréquentation scolaire, qui sont annuellement recueillies des écoles, n'indiquent pas le nombre de ceux qui ne sont pas à l'école tout en étant d'âge scolaire. Même le nombre de personnes qui, à une date fixe, se sont déclarées comme ayant fréquenté l'école n'est pas nécessairement le même que le nombre de celles qui sont allées à l'école durant l'année. La différence peut être considérable parmi une population mobile. Les chiffres annuels indiquent beaucoup moins la pénétration de l'instruction dans l'ensemble de la population. Il faut à ce sujet s'en remettre à une étude des données de recensement.

*Degré d'instruction de la population de 1931.*—Quand on considère le niveau éducationnel de ceux qui vivent au Canada actuellement, il faut tenir compte non seulement de la fréquentation scolaire actuelle mais même de celle de 1861 vu que les âges auxquels l'instruction a été reçue peuvent être entre 5 et 19 ans pour les personnes qui ont actuellement 75 ans ou plus. Malheureusement, les dossiers de la fréquentation scolaire ne sont pas connus pour 1861 ou 1891; cependant, on peut tirer des autres recensements des données qui peuvent être présentées de façon à indiquer le nombre de gens dans la population actuelle qui étaient d'âge scolaire à chacune de ces dates et l'on peut ainsi obtenir une approximation du niveau éducationnel de la population de 1931, malgré que les données soient modifiées par les divers facteurs mentionnés dans les renvois du tableau 1.

**Nouveaux programmes d'études.**—L'un des traits remarquables de l'enseignement dans la plupart des provinces de langue anglaise les quelques dernières années a été la révision des programmes scolaires—les révisions les plus profondes

\* Révisé, à moins d'indication contraire, par J. E. Robbins, M.A., D.Ph., chef de la branche de l'Éducation, du Bureau Fédéral de la Statistique. Cette section compile et publie également les données relatives aux institutions scolaires de tout le Canada et collabore à cette fin avec les ministères provinciaux de l'Instruction Publique. Une liste des publications de cette section paraît au chapitre XXIX, Section 1, sous "Instruction Publique".

† Préparé par M. C. MacLean, M.A., E.S.S., chef de l'Analyse sociale, Bureau Fédéral de la Statistique.